



AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Avis est par les présentes, donné par la soussignée, que le **11 décembre 2023, à 18h30**, aura lieu une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Amable au cours de laquelle le *Règlement 801-00-2023 décrétant une tarification pour divers biens et services rendus par la ville* et le *Règlement 802-00-2023 décrétant les taux de taxation et les compensations pour l'année 2024* seront adoptés. Celle-ci sera tenue avec la présence du public et elle sera webdiffusée sur la page Facebook de la Ville de Saint-Amable en direct.

Nous vous rappelons que toutes personnes désirant poser une question lors de cette séance doit, au préalable, s'inscrire auprès du greffier, soit :

- a) par écrit, en précisant que votre question est pour la séance extraordinaire, et ce, avant 12h00 le jour même de la séance, à l'adresse courriel greffe@st-amable.qc.ca ou par téléphone au (450) 649-3555, poste 233 ou par la messagerie de la page Facebook de la Ville;

OU

- b) en présentiel, pendant la période de question de la séance. Pour ce faire, vous devez vous inscrire à la période de question qui se tiendras entre 18h00 et 18h25 à la salle du conseil.

Saint-Amable, ce 20^e jour de novembre 2023.

Isabelle Paquette, avocate
Greffière